

N° CP *2e/44-07*
Séance du - 8 JUIN 2007

SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2^{ème}/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Attribue, au titre du soutien aux actions et animations touristiques, une aide de :
 - 10 200 € en faveur de la Ville de Mulhouse pour l'organisation de la 9^{ème} édition du Festival Automobile de Mulhouse qui se tiendra les 6, 7 et 8 juillet 2007
et précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 18496, chapitre 65, nature 65734, fonction 94, programme F041, du budget départemental
 - 35 700 € en faveur de l'Association Foire et Journées d'Octobre pour l'organisation de la manifestation « Folie Flore »
et précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 16863, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041, du budget départemental
- ❖ Autorise le Président à signer la convention pour le versement de la subvention en faveur de l'Association Foire et Journée d'Octobre.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet *1.1. JUIN 2007*
Publication *1.5. JUIN 2007*
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER